



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Notre-Dame-des-Neiges
Jeudi 30 janvier 2025 à 18h15 en TEAMS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de Notre-Dame-des-Neiges tenue le 30 janvier 2025 à 18h15 à l'école et virtuelle, 3131 rue Goyer à Montréal.

PRÉSENTS :

_____	_____
Mouloud Mellal	Carmen Del Carvalho
_____	_____
Martine Giroux	Borel Ahonon
_____	_____
Hajar Arif (substitut)	Karine Richer
_____	_____
Jod Léveillé	Joannie Lavoie PCMR
_____	_____
Nejla Tidjane	Vinh Quang Nguyen PCMR
_____	_____
Roxanne Milot	_____

Formant quorum sous la présidence de Borel Ahonon en attendant la nomination du président.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Isabelle Pronovost – Direction

Julien Sloan (absent) – Direction adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

N/A – Fonction – personne invitée

MEMBRES ABSENTS :

_____	_____
Nejla Tidjane	Cécile Pierrard
Karine Gaulin (substitut)	_____

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Borel Ahonon déclare la séance ouverte. Il est ____ 18 : 15 ____ h.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Joanie Lavoie que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-30/01/2025)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion 7 novembre 2024
 - 3.1 Suivi du procès-verbal (5 minutes)
4. Parole au public (10 minutes)
5. Points de décisions
 - 5.1 Sorties scolaires (approbation, 10 minutes)
 - 5.2 Contenus des cours en orientation scolaire professionnelle pour le 3e cycle (approbation, 5 minutes)
 - 5.3 Utilisation des locaux dans l'école (approbation, 5 minutes)
 - 5.4 Présentation du projet éducatif et suivi (approbation, 5 minutes)
 - 5.5 Grille-matière 2025-2026 (approbation, 10 minutes)

Pause de 5 minutes

6. Points d'informations
 - 6.1 Direction
 - 6.1.1. Inscriptions pour 2025-2026 (5 minutes)
 - 6.1.2. Budget suivi (5 minutes)
 - 6.1.3. Suivi demande de changement d'horaire (10 minutes)
 - 6.2. Personnel enseignant (5 minutes)
 - 6.3. Personnel professionnel (5 minutes)
 - 6.4. PCMR (5 minutes)
 - 6.5. Comité de parents (10 minutes)
7. Correspondance
8. Varia – Points divers
9. Levée de la réunion

3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Karine Richer que le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-30/01/2025)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Pronovost mentionne ne pas avoir trouvé de membres de la communauté encore.

4 PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de membres du public.

5 POINTS DE DÉCISION

5.1 **Sorties scolaires**

Discussion autour du camp Mariste; c'est un camp sportif situé dans Lanaudière. Mention que le choix de ne pas y dormir une nuit à été fait en raison des coûts. Il est précisé que la proposition est possible au niveau budgétaire.

IL EST PROPOSÉ par M. Vinh Quang Nguyen que la proposition des sorties scolaire soit adoptée.

Adoptée majoritairement (03-CE-30/01/2025)

5.2 **Contenus des cours en orientation scolaire professionnelle pour le 3e cycle**

Mme Pronovost parle des orientations en s'appuyant notamment sur les documents *COSP 3e cycle 2024-25 NDDN-PCMR* et *Grille-matière 2025-2026*. Elle souligne que les 6e aborde l'école secondaire. De façon général, les métiers sont abordés. Il est d'ailleurs question de la visite d'une policière qui a répondu à plusieurs questions des élèves sur son métier.

IL EST PROPOSÉ par Mme Karine Richer que la proposition soit adoptée.

Adoptée majoritairement (04-CE-30/01/2025)

5.3 **Utilisation des locaux dans l'école**

Normalement, il faut une approbation pour l'utilisation extracurriculaire des locaux. PCMR est déjà en location donc pas d'approbation. NDDN étant délocalisée n'a pas d'activité dans son bâtiment étant donné les circonstances.

Aucune approbation n'est nécessaire.

M. Vinh présente un projet pour PCMR d'activité parascolaire de badminton. Une demande de financement a été faite afin de mettre à niveau le gymnase et l'équipement. Ils sont en attente d'une réponse d'Équipe Canada. Les activités sont prévues pour commencer le lundi 2 février 2025. M. Vinh présente les options auxquelles ils avaient accès tout en sachant que l'école doit passer par ces fournisseurs officiels. M. Vinh et Mme Cécile Pierrard veulent demander au CÉ d'être un plan B.

Mme Pronovost spécifie qu'il y a possiblement du budget disponible au PCMR pour soutenir ce projet (voir point 6.1.2). Ils en discuteront avant le 2 février.

Mme Richer s'informe sur l'accessibilité du gymnase du CELO lors de journée pédago ou semaine de relâche (compte-tenu des ententes existantes celui-ci et l'école NDDN). Comme le CELO ne relève pas de l'école, il faut s'adresser à l'organisme. Mme Pronovost se propose de parler à la personne ressource au CELO.

5.4 **Présentation du projet éducatif et suivi**

Mme Pronovost présente le projet éducatif et souligne l'importance de l'objectif de soutenir la lecture. L'équipe école travaille de concert en se donnant des outils pour motiver les élèves à la lecture et soutenir leur acquisition du français.

M. Borel questionne l'état de l'évaluation de la réussite. Mme Pronovost décrit la façon et le statut de l'évaluation à l'heure actuelle.

Mme Richer demande s'il est possible de proposer des idées pour aider la situation ayant trait au nombre « élevé » d'élèves dans les classes. Mme Pronovost décrit les moyens déjà en place en

soulignant notamment que le rapport entre ratio classe-élève et les services de soutien offert. Mme Richer donne quelques exemples d'idées de soutien à l'apprentissage inspiré de ce qui se fait dans d'autres écoles et demande comment les présenter plus officiellement. Mme Pronovost l'invite à le faire au CÉ.

5.5 Grille-matière 2025-2026

Explication de la grille matière par Mme Pronovost avec une explication spécifique pour les temps non-alloués. Explication de la différence avec la PCMR où tout le temps est alloué en raison du projet musical. Avec même des temps en surplus pour la pratique, l'aide aux devoirs, etc. pour mieux soutenir le projet musical.

Mme Nejla souligne qu'elle ne comprend pas pourquoi la langue anglaise n'a pas part égale au français. Mme Pronovost explique que c'est le cadre légal qui oblige cela compte tenu de la situation québécoise.

M. Borel suggère de remplacer l'art dramatique par la danse. Mme Pronovost explique que c'est le personnel enseignant qui, en commun, choisissent. Le choix a été fait de garder une continuité dans le cursus en fonction de l'année en cours. Les besoins en matière de locaux sont aussi à considérer; la danse exige un local particulier contrairement à l'art plastique et dramatique.

IL EST PROPOSÉ par Mme Giroux que la proposition soit adoptée; appuyé par M. Vinh.

Adoptée majoritairement (05-CE-30/01/2025)

6 POINTS D'INFORMATIONS

6.1 Direction

6.1.1 Inscriptions pour 2025-2026

La période d'inscription officielle est terminée. Il y a beaucoup d'inscription de fait, notamment en maternelle, 4e et 5e. Officieusement, il y a au moins deux groupes de maternelle. Mais les chiffres officiels ne sont pas encore comptabilisés.

M. Borel questionne les outils pour rejoindre les nouveaux élèves; Mme Pronovost énumère les diverses actions et partenariat pour atteindre ce but.

Mme Hajar s'informe sur le ratio pour le libre-choix; cette information n'est pas encore disponible puisque ces demandes arrivent en mars seulement. Mme Pronovost explique comment fonctionne les demandes en libre-choix.

6.1.2 Budget suivi

Mme Pronovost fait un suivi sommaire concernant les budgets et le fait que l'école a un surplus. Concernant le projet de badminton (PCMR), elle suggère que l'école fasse l'achat et si la subvention est obtenue (voir point 5.3), d'autres achats pourront être fait (pas nécessairement en lien avec le projet de badminton). Il y aura discussion avec Mme Cécile concernant les détails et le partage du matériel avec le professeur d'éducation physique.

6.1.3 Suivi demande de changement d'horaire

L'organisation scolaire a été contacté. Il y a un défi en raison du transport en autobus. Deux des six autobus doivent faire le préscolaire après la route vers Bedford (et inversement le soir). Le cas échéant, il faudrait tout changer les horaires causant des décalages et des heures potentiellement plus tardives; donc il est aussi possible que le transporteur ne puisse pas assurer le service (conflit avec d'autres route – secondaire, etc.). En attente de quelques confirmations.

Il est possible d'aller de l'avant avec le sondage mais il est possible que ce ne puisse pas être respecté pour des raisons organisationnelles.

Mme Hajar s'informe à savoir depuis quand cet horaire est en place. Cela fait environ 20 ans.

Mme Hajar s'informe sur l'avis de l'équipe école : Elle souhaite le statu quo de façon consensuel.

Mme Nejla questionne les possibles solutions étant donné qu'il n'est pas réaliste de plaire à tout le monde. Mme Pronovost explique qu'étant donné les incertitudes de faisabilité organisationnelle entourant la demande, il n'y pas de garanti de pouvoir respecter le résultat du sondage.

M. Borel demande d'avoir un rapport concernant ce dossier afin de pouvoir bien répondre aux parents (démarches faites, étapes accomplies, niveau d'adhésion ou non, réponse du transporteur, etc.). Mme Pronovost explique qu'il y a le procès-verbal garde trace de ces démarches.

M. Vinh questionne la source de cette demande; Mme Pronovost répond que c'est la demande d'un parent lors de la dernière assemblée (parole aux parents). On en revient à l'idée que s'il s'avère que l'idée est faisable au niveau organisationnel, alors le sondage des parents pourra venir corroborer le désir ou non chez la majorité des parents de retarder l'heure de début des classes.

Mme Pronovost offre de faire un rapport de ses démarches. Cependant, elle pourra répondre aux parents pour leur expliquer les étapes faites et les réponses ou obstacles dans le dossier.

Mme Nejla abonde pour suivre l'avis des enseignants pour respecter et s'assurer la cohésion de l'équipe-école.

Mme Giroux abonde en ce sens étant donné les circonstances. À ce titre, elle souligne la pénurie de main d'œuvre et la délocalisation.

- 6.2** Mme Giroux parle des activités à la Maîtrise. Ils collaborent avec l'autrices Marie Demers et l'illustrateur Steve Beshwaty pour faire des petits romans qui seront édités. Ils participeront à la dictée PGL et les évaluations sont en préparation.

M. Mouloud n'a rien à partager.

Mme Cécile n'a rien à partager.

- 6.3** Personnel professionnel

Mme Pronovost prend la parole pour eux : Depuis le 6 janvier, une agente de correction du langage s'est jointe à l'équipe. Elle vient du privé étant donné une incapacité de trouver dans le public. Elle est présente à tous les jours. Il y aura aussi un accompagnement par deux orthophonistes pour des évaluations précises.

Le retour de la psychoéducatrice, Mme Émilie Perras (congé de maternité), prévu pour le printemps (fin avril).

- 6.4** PCMR

(voir 6.2)

- 6.5** Comité de parent

Aucune mention

7 CORRESPONDANCE

Aucune mention

8 VARIA

Une professeure d'anglais a finalement été trouvé. La recherche a été ardue. Une étudiante universitaire est disponible 2 jours jusqu'à la fin avril où elle prendra la 3^e journée.

Une nouvelle enseignante a aussi été trouvé à la Maîtrise des Petits Chanteurs pour combler le poste jusqu'au retour de la titulaire revienne ou la fin de l'année.

Mme Nejla s'informe sur l'absence de musique; Mme Pronovost rappelle qu'il n'y a pas de musique en raison du manque de local approprié dû à la délocalisation.

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h10.

Présidence

Direction d'établissement

